



Processus de demande de soumissions n° 84084-19-0096
Réponses aux questions des soumissionnaires (n° 4)

Question	Réponse
<p>Au sujet des critères cotés numériquement (CN₁)</p> <p>On a indiqué dans une réponse à une question antérieure que chaque certificat ou diplôme donnait 7,5 points, jusqu'à concurrence de 30 points pour quatre diplômes. Nous ne comprenons plus comment on cotera cet aspect. Est-ce qu'on accorde désormais 3,75 points par certificat ou diplôme, ou est-ce qu'un soumissionnaire peut obtenir le maximum de points avec deux certificats ou diplômes.</p> <p>Clarification requise</p>	<p>Les critères CN₁ seront notés comme suit :</p> <p>Université (doctorat, diplôme de deuxième cycle, de premier cycle) : (35 points) Diplôme ou certificat collégial ou de cégep : / Certificat ou diplôme : (25 points)</p> <p>Certifications reconnues en médiation comme les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">i. Certification CTDP <i>Certified Training and Development Professional,</i>ii. Certifications en formation d'établissements reconnus,iii. ANSI – Association for Challenge Course Technology,iv. Facilitation en ligne certifiée (maximum de 15 points) <p>Total points for CN₁ : 75 points</p>